

DELIBERATION DD2023_066

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	75
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgieux le 17 mai 2023

LE 25 mai 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

POURSUITE DU PROGRAMME BIODIVERSITÉ ALLIÉE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. PROTANO donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AUZOU
M. AMELIN donne pouvoir à Mme FAURE

POURSUITE DU PROGRAMME BIODIVERSITÉ ALLIÉE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil communautaire du Grand Périgueux a validé le 24 septembre 2021 l'accompagnement de l'association "Pour les Enfants du Pays de Beleyme" dans son programme « Biodiversité alliée de l'agriculture durable ».

Que cette action a permis en 2022 une collaboration auprès d'une douzaine d'exploitants agricoles et de 5 écoles sur le territoire du Grand Périgueux : l'Atelier Chantier d'Insertion a construit 400 nichoirs à mésange bleue et 20 abris à chiroptères, qui ont pu être installés par la suite par l'association et les agriculteurs. 3 sorties grand public « à la ferme » ont également été réalisées en co-animation avec les exploitants. Un suivi scientifique de l'impact de la pose des nichoirs est également prévu en complément de l'action.

Que dans les écoles, l'objectif des séances était de découvrir et valoriser l'agriculture locale et les méthodes mises en œuvre par les agriculteurs du territoire pour cultiver la biodiversité. L'association est intervenue de novembre à décembre dans les classes de cycle 3 des écoles de Antonne-et-Trigonnant, Coulounieix-Chamiers, Coursac, La Douze et Sarliac-sur-l'Isle.

Que fort de ce succès, de l'attente de nouveaux exploitants et face à la volonté des agriculteurs déjà participants d'aller plus loin, il est proposé de poursuivre le programme.

Considérant que dans ce cadre, l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme demande au Grand Périgueux de renouveler son accompagnement pour les 2 années suivantes, en 2023 et 2024.

Qu'une convention d'objectifs et de partenariat a été élaborée avec l'association uniquement pour l'année 2022. Elle est donc caduque et la poursuite du programme nécessite de formaliser l'accompagnement du Grand Périgueux avec la signature d'une nouvelle convention.

Que la convention proposée définit un partenariat sur les années 2023 et 2024.

- un volet permettant de renforcer les actions avec le groupe d'exploitants formé en 2022 : implantation de haies, de mares...
- un volet visant à accroître le nombre de bénéficiaires, en proposant une sensibilisation auprès de 5 nouvelles écoles et en constituant un nouveau groupe d'exploitants autour de la première étape : pose de nichoirs à oiseaux et chauve-souris.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve :
 - le renouvellement le soutien de l'agglomération à ce programme,
 - le maintien d'un financement équivalent à la première convention,
- Autorise le Président à signer la convention avec l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme en lui octroyant une subvention d'investissement de 35 000 € pour l'année 2023 et 37 000 € en 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230525-DD2023_066-DE

DD2023_066
SLO

Délibération publiée le 06/06/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 06/06/2023

Périgueux, le 06/06/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

